

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 22 août 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2022/437

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 22 août 2022 de Monsieur GIBELIN Eric tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue des Maisons Neuves,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise DDR2B est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage afin d'effectuer des travaux au n° 10 rue des Maisons Neuves pour le compte du pétitionnaire, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Le stationnement au droit de la zone de travaux sera interdit et réservé aux seuls véhicules nécessaires au chantier.

Article 3 :

La présente permission est valable du mardi 23 août au vendredi 09 septembre 2022 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 août 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

